



europe.maregionsud.fr



BÉNÉFICIAIRES...

L'EUROPE SOUTIENT VOTRE PROJET ? ALORS, FAITES-LE SAVOIR !



**INFORMATIONS PRATIQUES À DESTINATION
DES BÉNÉFICIAIRES DU FEDER 2014-2020
EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**



LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

1/ Pourquoi rendre public le soutien de l'Europe à mon projet ?p.3

2/ Quelles seront mes obligations ?p.4

3/ Où trouver les éléments de communication ? p.12

4/ Et si je veux aller plus loin ? p.13

Les 3 bons réflexes à retenir p.17



1/ POURQUOI RENDRE PUBLIC LE SOUTIEN DE L'EUROPE À MON PROJET ?



PARCE QUE C'EST UTILE POUR MON PROJET ...

C'est une bonne opportunité pour faire connaître mon projet

(en bénéficiant d'un co-financement sur le volet « publicité »)

C'est aussi une obligation réglementaire

(condition d'attribution de la subvention, susceptible de faire l'objet de contrôles/pénalités)



... PARCE QUE C'EST UTILE À L'EUROPE

Parce que trop de gens ignorent ce que l'Europe fait pour notre région

Les dernières enquêtes montrent que seuls 16% des citoyens de la région s'estiment « bien informés » sur le sujet





2/ QUELLES SERONT MES OBLIGATIONS ?

Vous serez soumis à différentes obligations :

- **au stade de la mise en œuvre de votre projet**
- **après achèvement des travaux**
- **lors de la transmission de la demande de solde**



Il existe des obligations spécifiques pour les projets dont l'aide publique* totale est supérieure à 500 000 €.

*Aide publique = montant total des aides accordées par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ... soit l'ensemble des aides attribuées hors financement privé

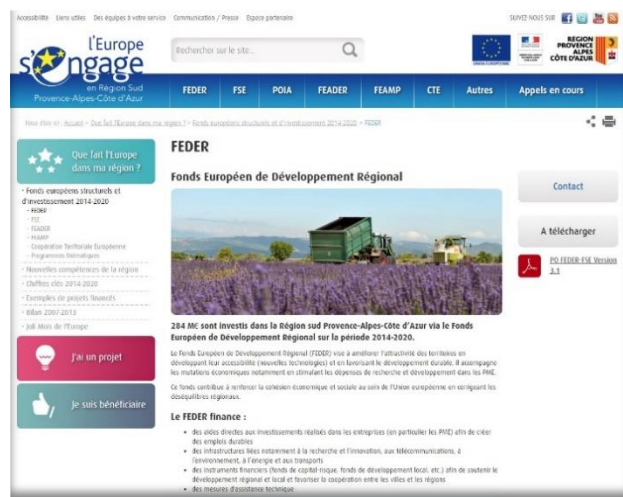
Des pénalités seront appliquées en cas d'irrégularité ou de non-respect de ces obligations de publicité.





➔ EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE

Sur votre site internet



Prévoyez une page de présentation du projet :

- qui mentionne le soutien de l'UE
- les objectifs du projet et les résultats attendus

Le drapeau de l'UE et la mention de l'Union européenne doivent être visibles sans avoir besoin de faire défiler la page



Dans vos locaux



Apposez au moins une affiche A3, soit 29,7 x 42 centimètres, dans un endroit visible du public (entrée de bâtiment...)

Elle doit comporter les éléments suivants:

- Nom du projet
- Objectif(s) du projet
- Montant financement Union européenne
- L'emblème de l'Union européenne et la mention de l'Union européenne avec la référence au fonds concerné : « Fonds Européen de Développement Régional »
- Le logo de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans vos documents

Faites figurer la mention indiquant que le projet a été financé par le Fonds Européen de Développement Régional sur tous les documents de marché (avis de consultation, de publicité, acte d'engagement, etc.)



Pour les projets d'infrastructures ou de construction dont l'aide publique totale octroyée est supérieure à **500 000 €**



A l'entrée du bâtiment ou sur le chantier

Vous devez apposer en un lieu aisément visible du public et pendant toute la durée des travaux, un panneau d'affichage temporaire (dimension minimale A1, 59,4 cm x 84 cm). Le logo de l'Union européenne devra occuper 25 % de la surface du support.



The screenshot shows the website interface with the following elements:

- Top left: QR code and URL europe.maregionsud.fr
- Top center: Logos for **RÉGION SUD** (Provence Alpes Côte d'Azur) and the **UNION EUROPÉENNE** (Fonds Européen de Développement Régional)
- Form fields:
 - Nom de l'opération: [Empty text box]
 - Objectif(s) de l'opération: [Empty text box]
 - Montant européen accordé: [Empty text box]

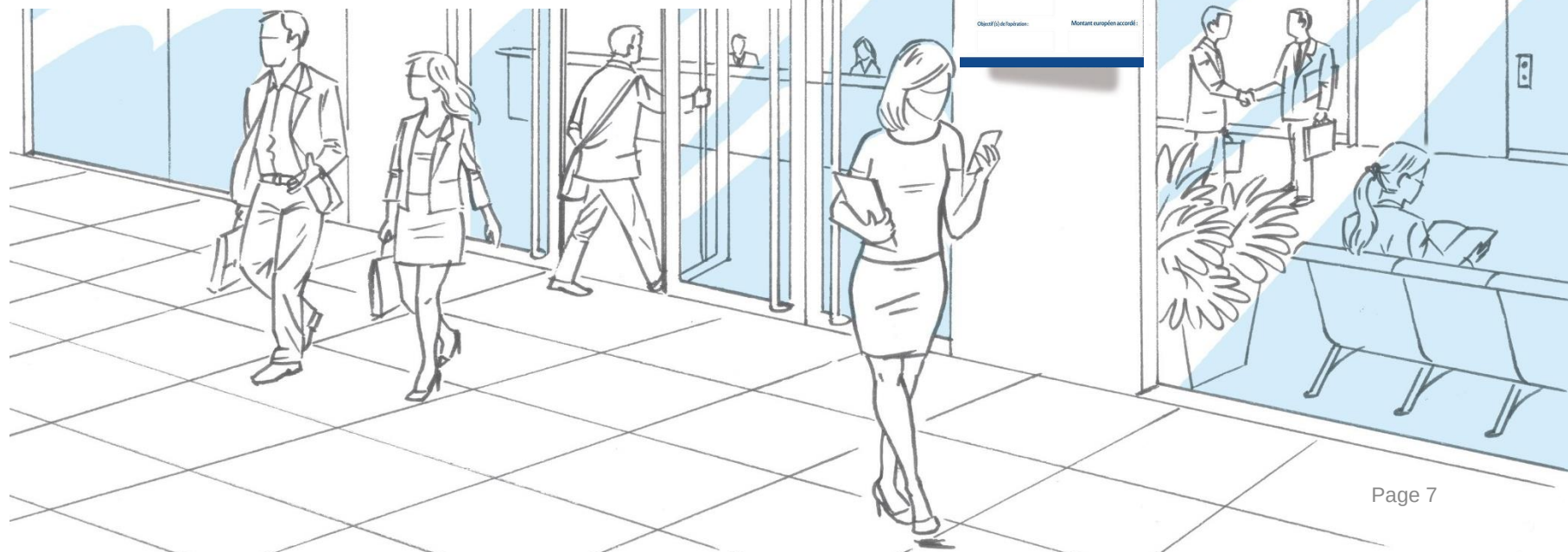




➔ APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX

A l'entrée du bâtiment ou du site

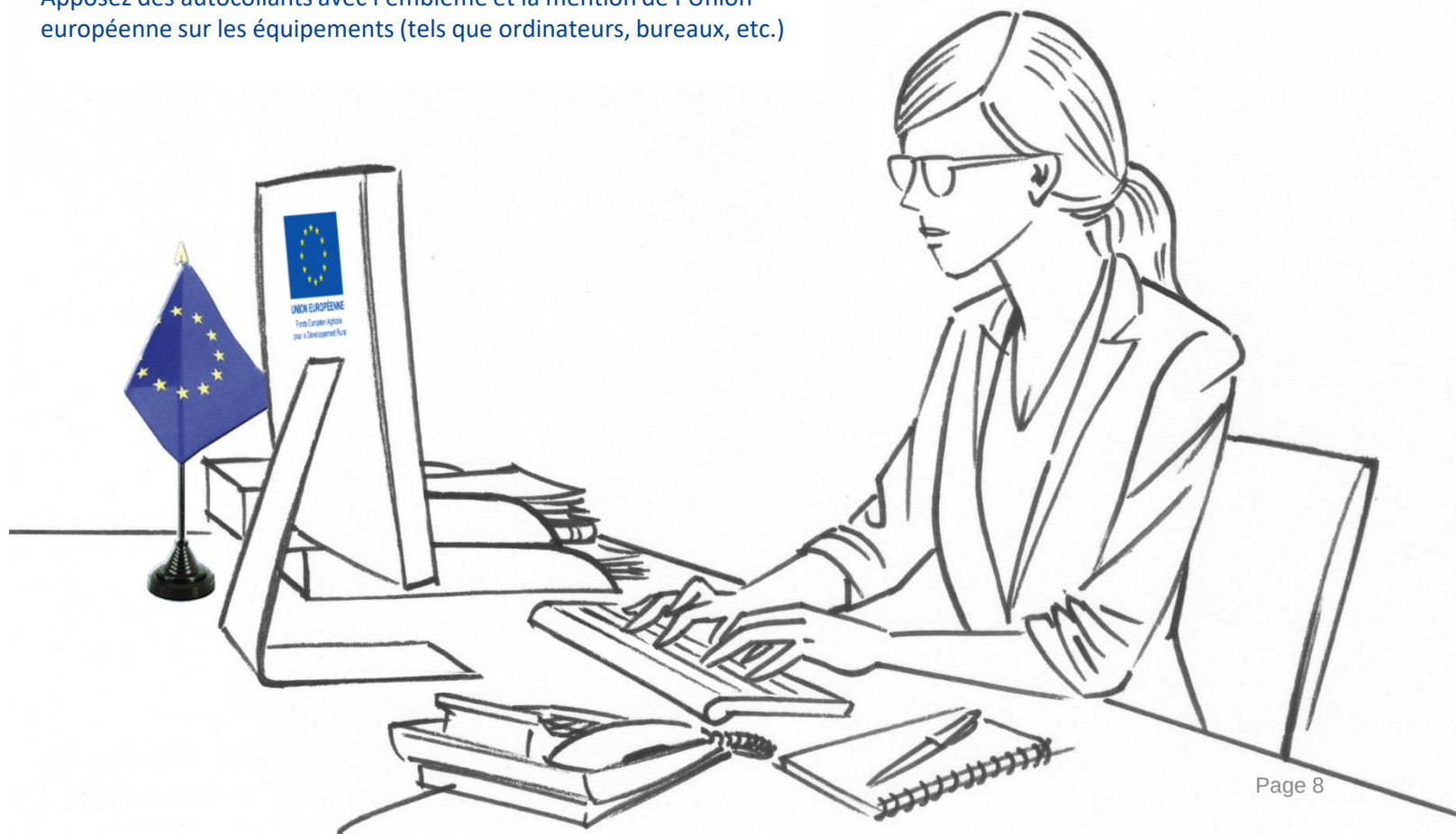
Au plus tard, 3 mois après l'achèvement des travaux, vous devez apposer une plaque ou un panneau permanent de dimensions importantes (dimension minimale A3, 29,7 x 42 centimètres) qui devra indiquer le nom et le principal objectif du projet. Le logo de l'Union européenne devra occuper 25 % de la surface du support.





Sur les équipements financés

Appelez des autocollants avec l'emblème et la mention de l'Union européenne sur les équipements (tels que ordinateurs, bureaux, etc.)





➔ A LA TRANSMISSION DE LA DEMANDE DE SOLDE

Mentionnez vos actions dans le bilan de votre projet

Le bilan du projet qui doit être transmis à l'autorité de gestion comporte une partie consacrée à la publicité de l'intervention communautaire.

Il s'agit de décrire l'ensemble des actions de communication qui ont été mises en œuvre en apportant la preuve de leur réalisation: photos, articles de presse, publications...





➔ TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET

Vous communiquez
sur votre projet ?
AYEZ LE RÉFLEXE « EUROPE »



Sur vos documents de communication

vos supports (plaquettes, présentations Power Point, rapports d'activité, etc.) doivent comporter impérativement :

- **L'emblème de l'Union européenne** (conformément aux normes graphiques officielles) et la mention de l'Union européenne avec la référence au fonds concerné : « **FEDER** »
- **Le logo de la Région** Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **La mention** « Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional »

Autres moyens de communication

Vous devrez également garantir la présence de l'emblème de l'Union européenne sur vos stands lors de toute manifestation, inauguration, conférence de presse...



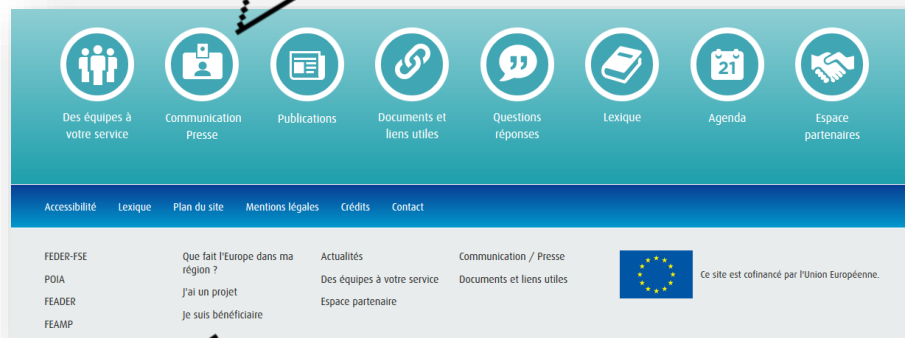
3/ OÙ TROUVER LES ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION ? (logos, modèles de panneaux, d'affiches, etc.)

1

Rendez-vous sur le site
europe.mareregionsud.fr

2

En bas de la page
cliquez sur « Communication »



ou entrez dans l'espace
« Je suis bénéficiaire »



4/ ET SI JE VEUX ALLER PLUS LOIN ?



NOUS VOUS ENCOURAGEONS À LE FAIRE !

en prévoyant des mesures de publicité intégrées au coût de votre projet (cf. ex. pages suivantes)

ET, SI VOUS MANQUEZ D'IDÉES...

les services de la Région peuvent vous aider



autoritedegestion@info-maregionsud.fr



QUELQUES IDEES COMPLEMENTAIRES

Faites le lien avec l'Europe...



**VOUS ÊTES
INTERVIEWÉ(E) ?
VOUS PRENEZ
LA PAROLE EN PUBLIC ?**

N'oubliez pas de mentionner
le soutien de l'Europe



**VOUS CRÉEZ
DES SUPPORTS
DE COMMUNICATION ?**
(brochures, journal interne, plaquette
sur le projet...)

Demandez aux parlementaires de
l'UE ou à l'Autorité de gestion
d'intervenir



**VOUS AVEZ
UN SITE INTERNET ?**
(un blog, une page Facebook...)

Créez un lien vers
europe.maregionsud.fr



QUELQUES IDEES COMPLEMENTAIRES

Donnez la parole aux représentants de l'Europe et
de l'Autorité de gestion

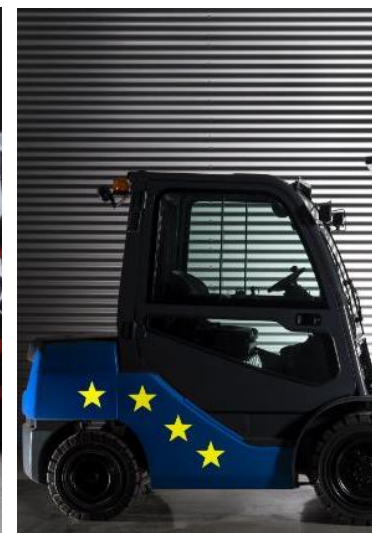


Demandez aux parlementaires de l'UE ou à l'Autorité de gestion d'intervenir lors de vos conférences de presse, inaugurations...



QUELQUES IDEES COMPLEMENTAIRES

Utilisez les couleurs
du drapeau européen

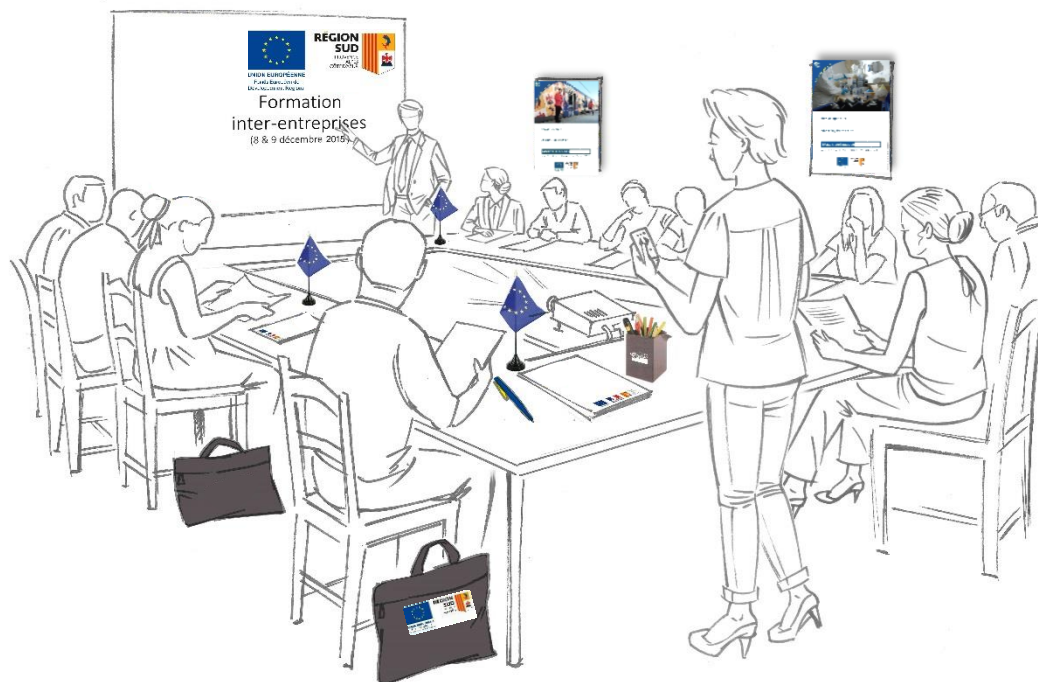


Sur les barrières du chantier pendant la construction, dans le mobilier des locaux (portes...), sur les murs extérieurs (portes de garage...)...



IDEES POUR LES PROJETS IMMATERIELS

Mettez à profit vos supports
de travail / de projet





LES 3 BONS RÉFLEXES À RETENIR

1. **J'INTÈGRE LES MESURES DE PUBLICITÉ À MON DOSSIER DE DEMANDE** de financement dès le départ. Je me fais conseiller par la Région si besoin.
2. **J'UTILISE LES SUPPORTS DE COMMUNICATION** mis à disposition par la Région (sur internet, avec ma convention...).
3. **JE CONSERVE UNE TRACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION REALISEES** (photos, articles...).





europe.maregionsud.fr



RESTEZ CONNECTÉS
À L'ACTUALITÉ DE L'EUROPE
DANS VOTRE RÉGION
europe.maregionsud.fr